



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-24839>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **26-24839**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

Description : La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite concéder, à titre exclusif et aux frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation) du concessionnaire, la gestion des 4 multi-accueils précités, décrits dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). La convention de concession de service public sera conclue pour une durée de : - 5 ans pour les multi-accueils Les Coccinelles et Ty Heol, - 4 ans et 4 mois pour le multi-accueil Ty ar Vugale, - et 4 ans et 3 mois pour le multi-accueil Les Grains de sable, à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité. La date prévisionnelle de début d'exécution de la convention est fixée au 1er janvier 2027. - La gestion de Ty Heol et Les Coccinelles démarrera à compter du 1er janvier 2027, - La gestion de Ty ar Vugale démarrera à compter du 1er septembre 2027, - La gestion des Grains de sable démarrera à compter du 1er octobre 2027. Entre la date de notification du contrat et la date de début d'exécution des prestations différenciées d'un établissement à l'autre, il est prévu une période de préparation détaillée à l'article 4 du projet de contrat. Dans le cadre de cette concession, le Concessionnaire assure la gestion continue du service concédé, dans les conditions fixées par le contrat, dans le respect de la réglementation relative à la gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant, des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Concessionnaire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - organisation et gestion de l'accueil des enfants, - gestion du personnel dans son ensemble, - gestion financière, recouvrement des prestations notamment de la prestation unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le régime général, et les

Caisses des régimes spéciaux, - facturation et encaissement de la participation des familles, - accueil des familles, - service de repas aux enfants dans le respect des règles d'hygiène alimentaire, - relations avec les organismes extérieurs, - mise en place et application d'un Règlement de Fonctionnement, - mise en place et suivi des projets éducatifs et pédagogiques, - prise en charge de l'entretien courant des bâtiments et du renouvellement des contrats de maintenance, - prise en charge des consommables, - prise en charge du mobilier, du matériel pédagogique ainsi que électroménagers, dont il assurera l'entretien et le renouvellement. Dans ce dispositif, la Communauté de communes : - reste propriétaire des installations, - assure les travaux de gros entretien revenant au propriétaire conformément au Code Civil, - conserve un regard sur l'attribution des places par le biais d'une commission. Lieux d'exécution : Multi-accueil Les Coccinelles, 2 rue Lenunez, 56400 Sainte-Anne d'Auray ; Multi-accueil Ty Heol, 12 Rue Abbé Joseph Martin, 56470 Saint-Philibert ; Multi-accueil Les Grains de sable, Rue du Général de Gaulle, 56410 Erdeven ; Multi-accueil Ty ar Vugale, Rue du Verger er Leur, 56690 Landévant. Précision sur la valeur estimée du contrat : Conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique, la valeur estimée du contrat de concession est de 8 827 000 euros net de TVA. Cette valeur estimée a été calculée selon la méthode de calcul objective suivante, conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique : elle correspond à l'estimation du chiffre d'affaires total HT du concessionnaire pendant la durée du contrat calculée selon le retour d'expérience du Concédant sur d'autres multi-accueils de capacité similaire de son territoire

Identifiant de la procédure : eb596354-fca7-4de2-bb39-fcabc7ae912d

Identifiant interne : AQTA_CONC_2026_01

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

Nomenclature supplémentaire (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,827,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La forme de la concession retenue par le Concédant est celle de la Concession de service public définie aux articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande publique. Textes de référence : La présente procédure est passée en application : - des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, - des articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande publique, - des dispositions de la 3ème partie du Code de la Commande Publique. Le Conseil communautaire s'est prononcé sur le principe de cette Concession par une délibération en date du 26 septembre 2025. La Communauté de communes a décidé de recourir à la procédure ouverte, ce choix étant offert aux personnes publiques depuis l'arrêt du Conseil d'Etat 15 décembre 2006, Société Corsica ferries (req. n°298618) et implicitement validé par l'article R3123-14 du Code de la Commande publique. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter une offre variante. Le délai de validité des offres est fixé à 300 jours à compter de la date de remise des offres, arrêtée au règlement de consultation. Ce délai de validité des offres s'applique aux offres initiales comme aux offres finales. Dans le cadre de la présente consultation, lancée en phase unique, les candidats sont invités à remettre leur offre en même temps que leur candidature, dans des dossiers distincts, selon les modalités précisées à l'article 10 du

règlement de consultation. La Commission prévue par l'article L. 1411-5 du Cgct procédera à l'analyse des dossiers de candidature et dressera la liste des candidats admis à présenter une offre. Seules seront ouvertes les offres des candidats dont la candidature aura été admise préalablement. Les candidatures seront appréciées au regard des garanties professionnelles et financières des candidats, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les pièces à fournir au titre du dossier de candidature sont détaillées à l'article 8 du Règlement de consultation. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Les éléments suivants sont à produire : - Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager le candidat, dont, si nécessaire, ceux retraçant les délégations. En cas de groupement, pouvoir donné éventuellement au mandataire pour engager l'ensemble des membres du groupement (Formulaire Dc 1 complété + pouvoirs donnés au mandataire par ses cotraitants) ; - Lettre de candidature (papier libre ou formulaire Dc1) ; - Un extrait K-bis ou document équivalent datant de moins de 3 mois. En cas de société filiale, un organigramme faisant apparaître la structure juridique (principaux actionnaires) et le rattachement au groupe du candidat. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; - Si le candidat est en procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire (ou toute autre procédure équivalente en droit étranger), le candidat produit : copies de jugement de procédure collective et une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter, pendant sa durée prévisible, le contrat de concession compte-tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations et fournit, à l'appui, tous les justificatifs démontrant cette capacité. - Un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail ; - Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste : « 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R. 3123-8 du même code, sont exacts » ; - L'ensemble des certificats de déclaration fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents, tels que prévus dans l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, y compris en ce qui concerne, le cas échéant, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-5 du code du travail. En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée. Le candidat, personne physique ou morale, établi dans un Etat-membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. Le candidat, personne physique ou morale, établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés en langue étrangère doivent faire

L'objet d'une traduction en langue française. - En cas de candidature d'une société en cours de création, celle-ci produit les statuts signés de la société. Capacité économique et financière : Les éléments suivants sont à produire : - Déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Capacité technique et professionnelle : Les éléments suivants sont à produire : - Présentation des références professionnelles : Les candidats sont invités à présenter des références pour des contrats ou projets similaires, exécutés ou en cours d'exécution au cours des cinq dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer leur aptitude à recevoir la concession de service public. Seront précisés pour chaque référence : le nom du client, l'objet du contrat, le chiffre d'affaire annuel, la durée du contrat et sa date d'entrée en vigueur, toute autre information que le candidat jugera utile. - Moyens matériels : Le candidat présentera les moyens matériels et équipements techniques dont il dispose pour la réalisation de contrats de même nature. - Moyens humains : Le candidat présentera les moyens humains dont il dispose pour la réalisation de contrat de même nature comprenant notamment une déclaration sur l'honneur concernant ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public L'éléments suivant est à produire : - Un mémoire présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les pièces à fournir au titre du dossier d'offre sont détaillées à l'article 9 du Règlement de consultation. Forme juridique du groupement : Les candidatures en groupement sont admises. Le mandataire du groupement devra être indéfiniment et intégralement solidaire de ses cotraitants. Une même entreprise ne pourra présenter qu'une candidature à la fois, en qualité de candidat individuel ou en qualité de membre d'un groupement. Modalité de présentation des candidatures et des offres : Conformément à l'article R3122-14 du Code de la commande publique, le concédant impose l'envoi des candidatures et des offres par voie électronique via la plateforme de dématérialisation : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (cf. article 10.3 du règlement de consultation). Précision sur la visite facultative des lieux : Une visite des sites, accompagnée d'un représentant du concédant, est proposée préalablement au dépôt d'une candidature et d'une offre. La visite des sites est facultative. Cette visite sera effectuée le samedi 28 mars 2026 sous forme d'un parcours organisé comme suit : - 14h à Ty Ar Vugale à Landévant, - 14h45 aux Grains de Sable à Erdeven, - 15h30 à Ty Heol à St Phillibert, - 16h15 aux Coccinelles à Ste Anne d'Auray. Les candidats devront prendre contact auprès du Service Petite Enfance Jeunesse (de préférence au 07 86 14 49 84, sinon au standard petite enfance 02 22 76 03 92) au moins 4 jours ouvrés avant la date susmentionnée pour s'inscrire à la visite (cf. article 18 du règlement de consultation). La date limite de remise des offres indiquée à la rubrique 5.1.12 du présent avis s'entend comme la date limite de remise des candidatures et des offres

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

Titre : Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne

d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

Description : La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite concéder, à titre exclusif et aux frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation) du concessionnaire, la gestion des 4 multi-accueils précités, décrits dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). La convention de concession de service public sera conclue pour une durée de : - 5 ans pour les multi-accueils Les Coccinelles et Ty Heol, - 4 ans et 4 mois pour le multi-accueil Ty ar Vugale, - et 4 ans et 3 mois pour le multi-accueil Les Grains de sable, à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité. La date prévisionnelle de début d'exécution de la convention est fixée au 1er janvier 2027. - La gestion de Ty Heol et Les Coccinelles démarrera à compter du 1er janvier 2027, - La gestion de Ty ar Vugale démarrera à compter du 1er septembre 2027, - La gestion des Grains de sable démarrera à compter du 1er octobre 2027. Entre la date de notification du contrat et la date de début d'exécution des prestations différenciées d'un établissement à l'autre, il est prévu une période de préparation détaillée à l'article 4 du projet de contrat. Dans le cadre de cette concession, le Concessionnaire assure la gestion continue du service concédé, dans les conditions fixées par le contrat, dans le respect de la réglementation relative à la gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant, des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Concessionnaire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - organisation et gestion de l'accueil des enfants, - gestion du personnel dans son ensemble, - gestion financière, recouvrement des prestations notamment de la prestation unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le régime général, et les Caisses des régimes spéciaux, - facturation et encaissement de la participation des familles, - accueil des familles, - service de repas aux enfants dans le respect des règles d'hygiène alimentaire, - relations avec les organismes extérieurs, - mise en place et application d'un Règlement de Fonctionnement, - mise en place et suivi des projets éducatifs et pédagogiques, - prise en charge de l'entretien courant des bâtiments et du renouvellement des contrats de maintenance, - prise en charge des consommables, - prise en charge du mobilier, du matériel pédagogique ainsi que électroménagers, dont il assurera l'entretien et le renouvellement. Dans ce dispositif, la Communauté de communes : - reste propriétaire des installations, - assure les travaux de gros entretien revenant au propriétaire conformément au Code Civil, - conserve un regard sur l'attribution des places par le biais d'une commission. Lieux d'exécution : Multi-accueil Les Coccinelles, 2 rue Lenunez, 56400 Sainte-Anne d'Auray ; Multi-accueil Ty Heol, 12 Rue Abbé Joseph Martin, 56470 Saint-Philibert ; Multi-accueil Les Grains de sable, Rue du Général de Gaulle, 56410 Erdeven ; Multi-accueil Ty ar Vugale, Rue du Verger er Leur, 56690 Landévant. Précision sur la valeur estimée du contrat : Conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique, la valeur estimée du contrat de concession est de 8 827 000 euros net de TVA. Cette valeur estimée a été calculée selon la méthode de calcul objective suivante, conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique : elle correspond à l'estimation du chiffre d'affaires total HT du concessionnaire pendant la durée du contrat calculée selon le retour d'expérience du Concédant sur d'autres multi-accueils de capacité similaire de son territoire

Identifiant interne : S-PF-1791386

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

Nomenclature supplémentaire (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2027

Date de fin de durée : 31/12/2031

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,827,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité de l'offre

Pondération (points, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Prix

Description : Valeur financière

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 27/04/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 753B61BE-FA43-F901-03D3651625A627E3

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Numéro d'enregistrement : 81173

Adresse postale : Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane Rue du Danemark

Ville : Auray Cedex

Code postal : 56404

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Point de contact : Monsieur le Président

Adresse électronique : marches.publics@auray-quiberon.fr

Téléphone : 0297291869

Adresse internet : <http://www.auray-quiberon.fr>

Profil de l'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Numéro d'enregistrement : 753B61E6-BAD8-B5B7-EFAD73FA2E754333

Adresse postale : Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane

Ville : Auray Cedex

Code postal : 56404

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Adresse électronique : marches.publics@auray-quiberon.fr

Téléphone : 0297291869

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 753B61F5-AEC1-8B61-85F9C137A92A4DD1

Adresse postale : 3, Contour de la Motte Hôtel de Bizien, Cs44416

Ville : Rennes

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Télécopieur : 0299635684

Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 753B6211-9E57-99E7-131E783ABA507715

Adresse postale : 3, Contour de la Motte Hôtel de Bizien, Cs44416

Ville : Rennes

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Télécopieur : 0299635684

Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9e936605-5ca2-479c-ac11-8eb3ec3bea2a - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 10/03/2026 à 17:13

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/03/2026